

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2022	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	08	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	107	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	5.6.5	Exercice des mandats locaux Mandats spéciaux et frais de déplacement des élus

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Publique ordinaire du **28 novembre 2022**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 22 novembre 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, M. Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP, M. Thierry THOREAU, Mme Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie ACHÉ
Mme Sylvie COUDERC
M. Ghislain de FLAUJAC
M. Loïc DÉANGLES
Mme Françoise LACAPERRE
Mme Corinne QUEVILLY

Ont donné procuration :

Mme Sylvie ACHÉ à M. Julien PELLICER
Mme Sylvie COUDERC à M. Pascal ANDRADA
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON
Mme Françoise LACAPERRE à M. Thierry THOREAU

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Frank GOBBATO

Objet : Proposition de mandat spécial pour le déplacement du Maire au congrès des Maires à Paris

RAPPORTEUR : Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

L'Association des Maires de France (AMF) organise le Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France, à Paris, du 22 au 24 novembre 2022.

Les missions revêtant un caractère exceptionnel, c'est-à-dire ne relevant pas de missions courantes de l'élu doivent faire l'objet d'un mandat spécial.

Conformément à l'article L 2123-18 du CGCT, les fonctions du maire, d'adjoint, de conseiller municipal, du président et de membre de délégation spéciale, donnent droit au remboursement de frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à la majorité, décide

- d'accorder un mandat spécial au Maire, M. Xavier Ballenghien, pour représenter la Commune au congrès des maires organisé par l'Association des Maires de France,
- de préciser que les frais engagés pour cette mission seront remboursés sur justificatif des dépenses, sur la base d'un état de frais
- de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2022.

Pour : 18

Abstention : 6 (MM. Julien PELLICER, Marc DUGROS, Pascal ANDRADA, Mmes Sylvie COUDERC, Patricia MARROCQ, Sylvie ACHÉ)

Contre : 1 (Mme Sylvie COLAS)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

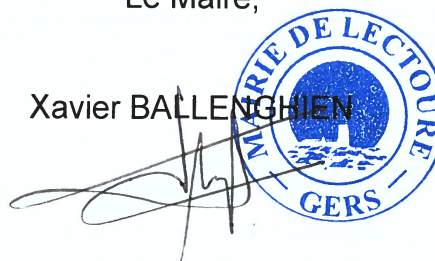
Le Secrétaire de séance,

Frank GOBBATO

The signature of Frank GOBBATO is written in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE LECTOURE' at the top and 'GERS' at the bottom, with a central emblem depicting a lighthouse on a rocky shore.

Le Maire,

Xavier BALLENGHIEN

The signature of Xavier BALLENGHIEN is written in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE LECTOURE' at the top and 'GERS' at the bottom, with a central emblem depicting a lighthouse on a rocky shore.

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 2 DEC. 2022 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 2 DEC. 2022